

# **Droit des assurances sociales**

## **Examen en blanc comme exercice 08**

Le corrigé sera disponible sur le site de la Chaire dès le 5 ou 6 mai 2008.

Un autre examen en blanc, avec une donnée différente, sera traité lors du cours du 5 mai qui prendra fin à 18h15.

Fribourg, le 28 avril 2008

Prof. B. Kahil-Wolff

# Examen de droit des assurances sociales

Exercice individuelle  
examen en blanc  
2008

Professeure B. Kahil-Wolff

80  
Durée de l'examen : Min

## Remarques :

1. Lire attentivement les données et les questions
2. Séparer sur feuilles différentes les réponses en droit des assurances sociales et droit du travail
3. Ecrire lisiblement
4. Tous les documents sont autorisés

Numéro de candidat-e :

(ne pas inscrire le nom)

Langue de maturité :

(et non pas la langue maternelle)

BA/MA 05 (prière de cocher ce qui convient)

BA/MA 06

NEBENFACH / BRANCHES SECONDAIRES

LDS II / DAES II

ERASMUS

UNIMOBIL

**Points obtenus :**

\_\_\_\_\_

**Note :**

\_\_\_\_\_

**Date :**

\_\_\_\_\_

**Signature du professeur:**

\_\_\_\_\_



## II. Questions théoriques

1. Qui fixe les primes/cotisations dans

a) la LAMal

---

b) la LPP

---

c) l'AI

---

d) la LAA?

---

2. Veuillez cocher ce qui convient:

La LPGA s'applique

a) aux conventions tarifaires visées par la LAMal

oui  non

b) aux décisions rendues par la caisse AVS du Canton de Genève en matière d'allocations de maternité cantonales

oui  non

c) à l'action récursoire d'une institution de prévoyance

oui  non

d) à la coordination entre des prestations LCA et des prestations d'assurance sociale

oui  non

e) à la coordination entre des allocations pour impotent relevant de différentes assurances sociales?

oui  non